



- Limite de secteur
  - Zone urbaine**
    - Ua Centre ancien
    - Ub Secteur d'extension périphérique à vocation principale d'habitat
    - Ue Secteur à vocation économique
    - U' Secteur à vocation d'équipement public ou collectif
  - Zone à urbaniser**
    - AUb Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
    - AUE Zone à urbaniser à vocation principale économique
  - 1AU... Zone ouverte à l'urbanisation
  - 2AU... Zone fermée à l'urbanisation (nécessite d'une modification ou une révision pour ouvrir la zone à l'urbanisation)
  - Zone agricole**
    - A Zone à vocation agricole
    - Anc : Sous-secteur où la construction de bâtiments agricoles est interdite
  - Zone naturelle**
    - N Zone naturelle protégée
    - Nh1 Secteur d'habitat isolé où la construction neuve de logement est autorisée
    - Nh2 Secteur d'habitat isolé où seule est autorisée l'évolution du bâti existant
    - Nhp Secteur bâti isolé d'intérêt patrimonial
    - Nl Zone naturelle de loisirs
  - Routes et chemins inscrits au PDIPR
  - Marge de recul des constructions par rapport à la voie
  - Zone de nuisances sonores
  - Espaces boisés classés (L130-1 du code de l'urbanisme)
  - Zone humide à préserver
  - Site archéologique
  - Secteur de la station d'épuration où la création de logement est interdite
  - Emplacement réservé
- | Désignation                                | Bénéficiaire    | Surface             |
|--|-----------------|---------------------|
| 1- Agrandissement du cimetière             | Commune         | 5780 m <sup>2</sup> |
| 2- Création d'un accès à la zone 1AUb      | Commune         | 580m <sup>2</sup>   |
| 3- Aménagement d'un carrefour sur la RD771 | Commune         | 3510m <sup>2</sup>  |
| 4- Aménagement de la RD771                 | Conseil Général | 24565m <sup>2</sup> |

Département de Loire Atlantique  
Commune de Louisfert

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1**

Dossier d'approbation

PIECE 3 : Règlement graphique

CENTRE-BOURG  
Echelle 1 /2000ème